

**Communiqué de presse**  
Berne, le 21 mai 2014

## **Loi fédérale sur les produits du tabac : NON à la mise sous tutelle de citoyens majeurs**

**L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée AEPM rejettent avec la plus grande véhémence les graves atteintes étatiques à la liberté économique prévues par le projet de nouvelle Loi fédérale sur les produits du tabac publié aujourd'hui. L'Office fédéral de la santé publique OFSP veut mettre les citoyens majeurs sous tutelle et accroître encore la bureaucratie.**

A diverses reprises, le peuple et les cantons ont déjà coupé court à l'activisme prohibitionniste croissant venant de la Berne fédérale. Ainsi, en septembre 2012, le peuple et les cantons ont clairement rejeté l'initiative de la Ligue pulmonaire pour une interdiction de fumer au niveau national. De même, la Loi sur la prévention, superflue, n'a pas trouvé de majorité au Parlement.

L'OFSP veut néanmoins interdire la publicité pour les produits du tabac, maintenir l'interdiction insensée et arbitraire du tabac à usage oral (snus) et même interdire les cigarettes électroniques dans les bars et les restaurants à l'image des produits du tabac, même si elles ne posent pas de problème de fumée passive. De plus, l'OFSP tente de soustraire d'importantes décisions aux processus démocratiques au travers de nombreuses dispositions de délégation et souhaite reprendre avec hâte de vaines réglementations européennes.

L'usam et l'AEPM s'engagent pour des mesures ciblées et raisonnables, comme par exemple l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs. Toute autre restriction supplémentaire est une mise sous tutelle inutile de consommateurs majeurs. Au lieu de soutenir la santé publique, les mesures disproportionnées sont nuisibles. On peut craindre que l'activisme prohibitionniste de l'OFSP ne se répande sur d'autres secteurs économiques.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur usam, tél. 031 380 14 20, mobile 079 285 47 09  
**Rudolf Horber**, secrétaire général AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

**Numéro 1 des PME suisses:** plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 entreprises